

Protocole de mise en Œuvre du dispositif PAS

LPI renseigné avec aménagements pédagogiques et éducatifs

Saisine du PAS
(informer les représentants légaux)

Prise de contact avec les responsables légaux,
l'équipe pédagogique et les partenaires

Expertise des besoins de l'élève
Prendre l'attache des autres professionnels
(RASED, ERSEH, et les autres partenaires)
(Analyse, temps d'observation)

Accessibilité pédagogique
et/ou éducatif

Intervention partenaire
(Médico-social, Education
Nationale)

MPA
(Sous conditions)

Mise en œuvre du plan d'action

Evaluations des objectifs du plan d'action

Objectifs atteints
(poursuite en autonomie
ou arrêt du plan d'action)

Objectifs à redéfinir
et poursuite du plan
d'action

Fiche bilan et/ou saisine MDPH